



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Pont Saint Martin, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Christian CHIRON, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Isabelle YVON, Monsieur Nicolas BERTET, Madame Lucie PELLETIER, Monsieur Fabien GODARD, Madame Sonia JAOUEN, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Murielle CHAUVET, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Fabienne HALLIER, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Simon AUDINEAU, Madame Emmanuelle DESCHAMPS, Monsieur Guillaume GAUTREAU, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Claude-François BARRE, Madame Manéva POGU.

Pouvoirs : Madame Laure MICHOT donne procuration à Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Philippe PLANTIVE donne procuration à Monsieur Christophe LEGLAND, Monsieur Jean-Charles VERDALLE donne procuration à Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Eléonore GERO donne procuration à Monsieur Fabien GODARD, Monsieur Steve LANDAIS donne procuration à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Yann BORGNIC donne procuration à Monsieur Youssef KAMLI.

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 2 juillet 2021

Présents : 23  
Pouvoirs : 6  
Votants : 29

### **3 – Motion sur le Parc Naturel Régional (PNR)**

Monsieur le Maire expose :

Un Parc Naturel Régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères. C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire. Outre l'obtention de la marque Parc, reconnue internationalement, les communes y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des deux rives de la Loire sur des problématiques communes.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401309-20210708-CM-2021-07-03-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2021  
Date de réception préfecture : 13/07/2021

Une étude de faisabilité a été commanditée en 2014 par la Région des Pays de la Loire sur la création d'un Parc Naturel régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu. Il appartient depuis aux communes du périmètre d'étude de s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion.

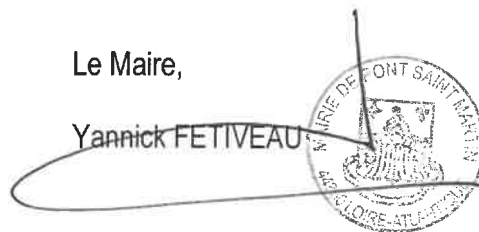
Le périmètre envisagé intègre la commune de Pont Saint Martin.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- font part de leur intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet avant tout engagement préalable à la réalisation d'un PNR,
- désignent un ou plusieurs représentants de la commune au groupe de réflexion relatif au projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu,
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Yannick FETIVEAU



Voies et délais de recours contentieux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois devant le tribunal administratif de Nantes.

Par ailleurs, un tel recours peut être engagé via la plateforme Télérecours

Accusé de réception en préfecture  
044121401309-20210708-CM-2021-07-03-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2021  
Date de réception préfecture : 13/07/2021